

# SOUTIEN AUX HÔPITAUX: LES LIMITES DE LA NOTE DU MINISTRE VANDENBROUCKE

Le 7 novembre, le ministre fédéral de la Santé, Frank Vandebroucke, envoyait une note aux institutions hospitalières intitulée «soutien des hôpitaux en ces temps difficiles». On pouvait y découvrir un aperçu de toutes les décisions prises par le ministre pour le secteur. L'UNESSA appelle le ministre à se remettre autour de la table avec les institutions, pour répondre aux besoins et urgences du terrain: «Une version bis de la note pourrait mieux soutenir les hôpitaux».



Christophe Happe, directeur général de l'UNESSA, a été surpris à la lecture de cette note: «Les mesures prises par le ministre ne constituent pas un soutien suffisant aux institutions. Il y a des idées pertinentes, mais qui peuvent, pour certaines, être contre-productives. Les mesures pour renforcer le personnel sur le terrain, par exemple, sont trop limitées. Il faut arrêter les mesurées.»

Il se veut très clair par rapport au ministre: «Nous comprenons le contexte financier

difficile du gouvernement, mais entendre qu'aucun moyen budgétaire supplémentaire ne pourra être dégagé au cours des 12 à 18 prochains mois n'est pas compréhensible au vu de la dégradation économique majeure prévisible des hôpitaux belges.»

Pour lui, le constat face à cette note est clair: «Elle a le mérite d'exister, mais elle est insuffisante et les montants sont insuffisants. Pour nous, il faut se remettre le plus rapidement possible autour de la table avec le ministre pour poursuivre, voire intensifier les mesures.

Il serait aussi bon de recentrer certains budgets sur les éléments les plus prioritaires: énergie, la problématique des indexations des honoraires, le prolongement de la réduction de la charge patronale...»

## QUELQUES ÉLÉMENTS À RETENIR:

- L'impossible financement de la transformation numérique et de la cybersécurité: «Le ministre veut plus de numérique et il a dégagé une enveloppe de 420.000 euros par hôpital. Mais cette enveloppe

est conditionnée au fait que l'institution doit prendre 50% des coûts à sa charge. Ce choix n'est pas opportun. Avec la crise, il y a un ralentissement des investissements numériques. Nous n'en avons plus les moyens. Même chose au niveau de la cybersécurité. Aujourd'hui, une institution devrait y investir 3% de son chiffre d'affaires. La réalité, c'est que les hôpitaux peinent à investir entre 0,5% et 1,5%...»

- La psychiatrie ne doit pas être qu'ambulatoire: «Il ne faut pas tout ramener à l'ambulation». L'hospitalisation s'impose pour de nombreux cas. La désinstitutionnalisation à tout prix peut-être une erreur.»
- Au niveau énergétique: le ministre veut protéger les patients, ce que nous apprécions. Mais quid des hôpitaux?: «Le ministre a prévu une enveloppe de 80 millions pour le premier semestre 2023. Cette enveloppe s'annonce clairement insuffisante. Par ailleurs, les coûts énergétiques ne peuvent, selon le ministre, pas être répercutés sur les patients, ce qui constitue une excellente chose en matière d'accessibilité aux soins. Mais dès lors, qui prendra en charge la différence des surcoûts énergétiques des hôpitaux? À défaut d'une aide suffisante, cela amène donc inévitablement une dégradation de leurs finances.»
- Aides Covid, ce n'est pas un soutien: «À la base, les 2 milliards d'aides Covid ont financé une mission de crise qui a été confiée aux hôpitaux, mission remplie avec courage, et succès. Il semble normal que ces coûts directs et indirects soient pris en charge par les autorités, rappelant la fonction essentielle des hôpitaux dans une société moderne.»

VINCENT LIÉVIN

## DES EFFORTS INDISPENSABLES ET URGENTS POUR LE PERSONNEL

La note du ministre Vandebroucke contient également une série de mesures concernant le personnel hospitalier. Ici aussi l'UNESSA en pointe quelques-unes du doigt et appelle à revoir la copie.

Pour Christophe Happe, directeur général de l'UNESSA, l'IFIC n'a pas fait de miracles, il a même été liquidé sous forme forfaitaire ce qui peut avoir des effets délétères pour certaines institutions. «L'IFIC n'est pas un outil de revalorisation, mais plutôt d'harmonisation. L'IFIC a été contre-productif pour le personnel infirmier bénéficiant de titres ou de qualifications professionnelles particulières. Il a fallu des mois pour qu'une mesure spécifique soit prise et encore, elle ne concerne qu'une prime annuelle de 2.500 euros brut, voire 800 euros brut suivant les formations.» Et concernant les 7 millions pour les ressources humaines, cela fait moins d'un ETP

par hôpital constate l'UNESSA. «Cela ne suffit pas au vu des enjeux et défis actuels, notamment le manque criant de personnel.»

### ABSENTÉISME DE LONGUE DURÉE

«Par ailleurs, le gouvernement s'apprête à pénaliser les employeurs dont les entreprises connaissent des taux d'absentéisme de longue durée jugés trop importants. Je ne crois pas qu'il soit opportun de sanctionner les institutions de santé qui sont actuellement dans cette situation. Cette mesure doit être différée de deux à trois ans pour le secteur des soins de santé. Il ne faut surtout pas l'appliquer à la

sortie d'une crise Covid qui a mis le personnel en difficulté.»

### HEURES SUPPLÉMENTAIRES

«Pour compléter ses heures, le personnel va parfois chercher, un autre contrat chez un autre employeur. Certains soignants sont prêts à travailler plus de 38h par semaine. Il conviendrait, dès lors, de réfléchir à un dispositif à la demande, sur base volontaire. Il faudrait permettre aux membres du personnel de pouvoir prêter plus d'heures dans la même institution en défiscalisant les heures supplémentaires ou en dérogeant à la limite des 38h par semaine, de manière encadrée. Rappelons que le recours à des dispositifs intérimaires coûte plus cher aux institutions.»

### INDEXATION DES HONORAIRES

De plus, on compte un million d'euros de perte par institution à chaque indexation dû au

décalage de l'indexation des honoraires. «Le décalage passé est perdu. Les institutions qui doivent faire face à une indexation des salaires devant s'appliquer à du personnel relevant des honoraires médicaux perdent en moyenne un million d'euros à chaque indexation. Cet argent est définitivement perdu. Dès lors, le système d'indexation des honoraires doit impérativement être revu et les enveloppes actuellement prévues doivent y être pleinement consacrées de manière linéaire. Les propositions en la matière sont attendues avec impatience.»

V.L.I.



> Découvrir la note de VDB

